

fidinter

The logo for fidinter features the word "fidinter" in a lowercase, serif font. Below the text is a horizontal orange line that tapers at both ends, resembling a stylized underline or a brushstroke.

Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2016

Lausanne, le 11 avril 2017

14946 Ch/Me (9/1)

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la
Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Membre d'EXPERTSuisse



Membre indépendant

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

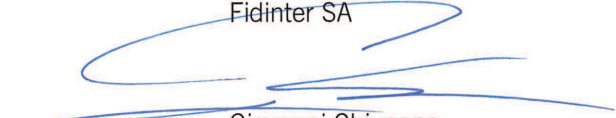
- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 11 avril 2017

Fidinter SA


Giovanni Chijsano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Chloé Peguiron
Master ès Comptabilité, Contrôle et Finance

Annexe : - Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

	Annexe	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
ACTIF			
Placements	603	137'480'522.44	132'885'153.82
Liquidités		3'432'404.42	3'926'408.08
Obligations		48'248'941.18	50'933'373.46
Actions		47'101'125.78	46'219'316.55
Immeubles		3'294'205.00	0.00
Fonds de placement immobilier		17'384'489.75	15'973'643.12
Produits alternatifs		18'019'356.31	15'832'412.61
Contrat à terme		0.00	0.00
Comptes de régularisation actif		920'530.75	1'182'510.29
Comptes de régularisation actif	701	201'702.49	723'749.60
Créances envers des tiers		628'668.26	242'897.34
Compte courant employeurs	606	90'160.00	215'863.35
TOTAL DE L'ACTIF		138'401'053.19	134'067'664.11
PASSIF			
Dettes		613'577.34	298'929.13
Prestations de libre passage et autres prestations à payer		436'932.85	254'452.55
Autres dettes		122'505.30	0.00
Compte courant employeurs	606	54'139.19	44'476.58
Compte de régularisation passif	702	517'795.18	384'512.65
Réserve de contributions de l'employeur		0.00	780'000.00
Avec renonciation de l'employeur		0.00	780'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		135'896'435.50	132'028'612.74
Capitaux de prévoyance assurés actifs	503	66'565'587.00	64'374'606.64
Capitaux de prévoyance invalides	504	710'494.50	1'300'796.10
Réserve mathématique des rentes de rentiers	506	66'925'064.00	66'353'210.00
Provisions techniques	507	1'695'290.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs	509	1'373'245.17	575'609.59
Capital de la fondation/Insuffisance de fonds libres		0.00	0.00
Insuffisances de fonds reportés		0.00	0.00
Capital de fondation		0.00	0.00
Excédent de produits de l'exercice		0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		138'401'053.19	134'067'664.11

COMPTE D'EXPLOITATION

	2016	2015
	CHF	CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	7'372'274.70	7'548'619.90
Cotisations des salariés	2'593'064.10	2'582'070.55
Cotisations d'assainissement des salariés	42'932.00	42'632.70
Cotisations de l'employeur	4'213'012.00	4'193'562.65
Cotisations d'assainissement de l'employeur	90'999.40	88'241.80
Versement réserve de contributions de l'employeur	116'401.00	260'000.00
Rachats assurés	292'448.70	358'640.05
Rachats employeurs	0.00	0.00
Apport extraordinaire de l'employeur pour assainissement	0.00	0.00
Gain technique	0.00	0.00
Subside du Fonds de garantie	23'417.50	23'472.15
Prestations d'entrée	448'504.30	472'326.79
Apports de libre passage	428'504.30	452'326.79
Remboursement EPL	20'000.00	20'000.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	7'820'779.00	8'020'946.69
Prestations réglementaires	-8'212'704.00	-7'852'591.75
Rentes de vieillesse	-6'749'431.80	-6'643'674.60
Rentes de survivants	-710'291.40	-734'256.90
Rentes d'invalidité	-140'708.15	-169'506.30
Capital retraite	-497'433.20	-223'248.15
Prestations en capital au décès/invalidité	-114'839.45	-81'905.80
Prestations de sortie	-1'330'995.80	-1'246'767.20
Prestations de libre passage en cas de sortie	-895'671.05	-526'801.95
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-435'324.75	-719'965.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-9'543'699.80	-9'099'358.95
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-3'087'822.76	-4'948'152.32
Constitution capitaux de prévoyance des assurés actifs	-1'438'075.31	-1'495'211.67
Dissolution de capitaux de prévoyance des invalides	598'529.00	351'657.35
Constitution réserve mathématique des rentes de retraite	-571'854.00	-4'769'907.00
Constitution de provisions techniques	-1'695'290.00	1'225'309.00
Dissolution / Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	780'000.00	-260'000.00
Rémunération des capitaux de prévoyance	-761'132.45	0.00
Produits d'assurance	2'250'557.00	2'337'943.90
Prestations d'assurance	2'250'404.80	2'337'759.10
Parts aux bénéficiaires de la compagnie d'assurance	152.20	184.80
Charges d'assurance	-323'076.15	-469'239.20
Primes d'assurance - risque	-290'187.00	-421'470.65
Primes d'assurance - frais de gestion	-32'889.15	-47'768.55
Cotisations au fonds de garantie	0.00	0.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D' ASSURANCE	-2'883'262.71	-4'157'859.88

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

COMPTE D'EXPLOITATION

		2016	2015
		CHF	CHF
Résultat net des placements	605	3'914'669.49	-994'318.31
Produit net des liquidités/marché monétaire		-148'293.63	8'784.92
Intérêts sur comptes courants		-13'419.90	-8'083.61
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		0.00	0.00
Obligations		822'653.69	105'357.81
Actions		1'242'865.23	397'677.21
Immobiliers		784'471.95	394'593.03
Produits alternatifs/structurés		621'286.87	-48'456.63
Fonds GAM		1'951'729.56	-691'833.22
Frais de gestion de fortune	6053	-467'232.68	-383'085.75
Transactions et frais d'impôts	6053	-879'391.60	-769'272.07
Autres produits		12'765.24	21'408.15
Produits divers		12'765.24	21'408.15
Commission de l'assureur		0.00	0.00
Frais d'administration	704	-246'536.44	-254'171.56
Administration générale		-124'848.00	-125'712.00
Honoraires de l'organe de révision / expert en prév. prof.		-45'396.00	-43'272.00
Emoluments des autorités de surveillance		-9'020.00	-9'858.00
Charges diverses		-67'272.44	-75'329.56
Excédent des charges/produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		797'635.58	-5'384'941.60
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-797'635.58	5'384'941.60
EXCEDENT DES PRODUITS / CHARGES		0.00	0.00

ANNEXE

1 Base et organisation

101 **Forme juridique et but**

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts est une fondation de droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), du Conservatoire de Musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution. Les écoles de la CEGM (Confédération des écoles genevoises de musique) ayant signé la convention collective, peuvent adhérer à la Fondation. Elle doit prémunir les membres du personnel, ainsi que ses proches et survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions de son règlement.

102 **Enregistrement LPP et fonds de garantie**

La Fondation de prévoyance est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP. Elle est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève. Elle s'acquitte des contributions au Fonds de garantie LPP.

N° d'enregistrement LPP Canton de Genève : GE-1570
N° d'enregistrement fonds de garantie, Berne : GE 355

103 **Indication des actes et des règlements**

	Date	
Statut	17.01.2013	
Règlement de prévoyance	01.01.2016	
Avenant no 1 au règlement de prévoyance	01.01.2017	Approuvé par le Conseil de fondation le 13.12.2016 (entre en vigueur le 01.01.2017)
Règlement d'organisation	Aucun	
Règlement liquidation partielle	01.01.2013	Approuvé par l'ASFIP le 25.02.2014
Règlement de placement	01.01.2015	Approuvé par l'ASFIP le 26.01.2016
Avenant no 1 au règlement de placement	22.03.2013	
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2015	Approuvé par le Conseil de fondation le 12.04.2016

104 **Organe supérieur (paritaire) / Droit à la signature****Conseil de fondation**

	<u>Fonction</u>	<u>Représentant</u>
Monsieur Gérard Zihlmann	Président	employeur
Monsieur Eric Jaques-Dalcroze	Vice-président	employeur
Monsieur Eric Vuichoud	Secrétaire	employé
Madame Patricia Villars	Trésorière	employeur
Monsieur Nimrod Ben-Zeev	Membre	employé
Madame Monique Combey	Membre	employé
Monsieur David Gassmann	Membre	employé
Monsieur Pierre-Alain Bidaud	Membre	employeur

Mode de signature :
collective à deux

Commission de placement interne

Le Conseil de fondation est responsable de définir l'allocation stratégique des placements.

Il constitue les éventuelles commissions, désigne leurs membres et définit leur cahier des charges.

Adresse Fondation de prévoyance Musiques-Arts
Rue François-d'Ivernois 7, 1206 Genève
Téléphone 022 329 67 22

105 **Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance**

Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Genève M. Bernard Romanens, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
Organe de révision	Fidinter SA, Lausanne M. Giovanni Chiusano, expert-réviseur agréé, réviseur responsable
Administration	Kessler Prévoyance SA, Lausanne M. Maurizio Figliola (gestionnaire)
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève

106	Employeurs affiliés	31.12.2016	31.12.2015
		Nombre d'actifs	Nombre d'actifs
	Accademia d'Archi	16	15
	Cadets de Genève	17	16
	CEGM	3	4
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), Genève	212	217
	Conservatoire de Musique de Genève, Genève	159	158
	Concours de Genève, Genève	6	5
	Ecole de Danse de Genève	20	19
	Espace Musical	26	29
	ETM	33	33
	Institut Jaques-Dalcroze, Genève	65	71
	Ondine Genevoise	15	14
	Studio Kodaly	15	15
		<u>587</u>	<u>596</u>
	Augmentation / diminution	<u>-9</u>	
2 Membres actifs et rentiers			
201	Assurés actifs	31.12.2016	31.12.2015
	Plan de base		
	Hommes	262	264
	Femmes	325	332
	Assurés actifs total	<u>587</u>	<u>596</u>
	Augmentation / diminution	<u>-9</u>	
202	Mutation Membres actifs	31.12.2016	31.12.2015
	Plan de base		
	Nouvelles entrées	32	48
	Sorties	-32	-33
	Pensionnés	-8	-12
	Invalides	0	0
	Décès	-1	-1
		<u>-9</u>	<u>2</u>
203	Bénéficiaires de rentes	31.12.2016	31.12.2015
	Retraités **	232	229
	Enfants de retraités	6	6
	Invalides **	7	8
	Rentes d'enfants d'invalidité	3	3
	Veuves et veufs **	41	39
	Rentes d'orphelins	0	0
	Total	<u>289</u>	<u>285</u>
	Augmentation / diminution	<u>4</u>	
204	Mutation Bénéficiaires de rentes	31.12.2016	31.12.2015
	Nouvelles rentes pensionnés	9	14
	Fin rentes pensionnés	-6	-4
	Nouvelles rentes de conjoints	3	0
	Fin rentes de conjoints	-1	-1
	Nouvelles rentes d'invalidité	1	0
	Invalides en fin de droits	-2	-3
	Fin rentes enfants d'invalidité	0	-1
	Fin rentes enfants retraités	0	0
	Fin rentes d'orphelin	0	-1
		<u>4</u>	<u>5</u>

** A noter que 29 retraités, 14 conjoints survivants et 1 invalides sont réassurés auprès de la Zurich Assurances qui verse directement les rentes aux bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but**301 Explication des plans de prévoyance**

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts a élaboré un nouveau règlement en date du 1er janvier 2013 notamment pour être en adéquation avec l'entrée en vigueur de la 1ère révision LPP.

Le salaire assuré correspond au salaire AVS sans déduction de coordination. Le cercle des assurés est tous les salariés après le 1er janvier suivant la 17ème année

La rente de retraite est calculée en fonction de l'avoir disponible et du taux de conversion réglementaire, avec option capital.

Les rentes de décès et d'invalidité sont calculées en fonction du salaire assuré.

302 Financement, méthodes de financement

La Fondation Musiques-Arts est organisée selon le principe de la primauté des cotisations. La cotisation de l'employeur est au moins égale à la somme des cotisations versées par l'ensemble des assurés.

Hommes/femmes	Bonifications	Cotisation totale	Part employé		Part employeur	
			Epargne	Risque	Epargne	Risque
18 - 24	0.0%	4.0%	0.0%	1.0%	0.0%	3.0%
25 - 34	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
35 - 44	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
45 - 54	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
55 - AVS	16.0%	21.0%	7.0%	1.0%	9.0%	4.0%

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**401 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions Swiss GAAP RPC 26

402 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26.

Les valeurs effectives comptabilisées au jour de clôture sont les suivantes :

- Cours de change : cours du jour de clôture.
- Liquidités, créances : valeur nominale.
- Titres (inclus fonds de placement, fondation de placement, obligation : valeur du marché).
- Immobilier : valeur de rendement (5% rendement brut). L'évaluation au 31.12.2016 correspond au prix d'achat du 13.12.2016.
- Capital de prévoyance et provision technique : valeur calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.
- Réserve de fluctuation de titres : évaluation selon marché économique et financier

403 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Dès le 31.12.2015, l'expert utilise les tables LPP 2015 à 3.0% (anciennement LPP 2010 à 3.50%) pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture**501 Nature de la couverture des risques, réassurances**

Dès le 01.01.2013, les risques décès et invalidité sont assurés auprès de la Zurich Assurances pour une durée de 3 ans avec un taux de prime forfaitaire de 1.011% (risque et coûts). La prime risque se monte à CHF 290'187.00 et la part de la prime utilisée pour les frais de gestion administratifs se monte à CHF 32'889.15 au 31.12.2016. Le risque de longévité demeure à la charge de la fondation.

502 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Néant

503 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 1.1	64'374'606.64	62'879'394.97
Cotisations d'épargne des salariés	2'267'737.00	2'256'283.15
Cotisations d'épargne de l'employeur	2'709'062.90	2'693'632.31
Rachats employés	292'448.70	358'640.05
Rachats employeurs	0.00	0.00
Apports de libre passage	428'504.30	452'326.79
Remboursement des versements pour l'EPL/divorce	20'000.00	20'000.00
Prestations de libre passage en cas de sortie	-876'646.60	-522'851.00
Versement pour l'EPL/divorce	-435'324.75	-719'965.25
Article 17 LFLP	-150'822.22	211'433.02
Prestations en capital retraite/décès	-612'272.70	-223'248.15
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-2'204'611.30	-3'031'039.25
Rémunération des capitaux de prévoyance	752'905.05	0.00
Différence d'arrondi	-0.02	0.00
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	66'565'587.00	64'374'606.64

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.25% pour toutes les écoles pour 2016.

Pour l'année 2015, l'intérêt crédité était de 0% pour toutes les écoles.

504 Développement du capital épargne des invalides

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés invalides au 1.1	1'300'796.10	1'652'453.45
Apports de libre passage (nouveaux invalides)	0.00	0.00
Transfert capitaux invalides (retraite)	-651'261.80	-394'889.10
Attribution des bonifications de vieillesse	527'32.80	61'810.85
Dissolution suite décès	0.00	0.00
Article 17 LFLP	0.00	-18'579.10
Rémunération des capitaux de prévoyance	8'227.40	0.00
Répartition de fonds libres	0.00	0.00
Capitaux de prévoyance des assurés invalides	710'494.50	1'300'796.10

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.25% pour toutes les écoles pour 2016.

Pour l'année 2015, l'intérêt crédité était de 0% pour toutes les écoles.

505 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	29'991'305.50	29'125'163.69

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.25% pour toutes les écoles en 2016.

L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.75% pour toutes les écoles en 2015 sauf pour l'IJD de 1.25% pour 2015.

506 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	66'353'210.00	61'583'303.00
Rentes versées	0.00	0.00
Attribution capitaux retraites	2'855'873.10	3'371'507.75
Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	-2'284'019.10	1'398'399.25
Capitaux de couverture pour les rentiers	66'925'064.00	66'353'210.00

507	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	31.12.2016	31.12.2015
		CHF	CHF
	Solde de la réserve au 1.1	0.00	1'225'309.00
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	333'290.00	-1'225'309.00
	Provision de longévité	333'290.00	0.00

Cette provision est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle représente 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Solde de la réserve au 1.1	0.00	0.00
Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	905'000.00	0.00
Provision pour abaissement futur du taux technique	905'000.00	0.00

Cette provision est destinée à financer sur 5 ans la baisse de ce taux de trois-quart de point, de 3.0% à 2.25%.

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Solde de la réserve au 1.1	0.00	0.00
Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	457'000.00	0.00
Provision pour taux de conversion favorable	457'000.00	0.00

Cette provision est destinée au coût des nouvelles retraites ouvertes en 2016 étant inférieur au coût attendu.

Total des provisions techniques	1'695'290.00	0.00
--	---------------------	-------------

508 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise technique a été effectuée au mois de septembre 2016 sur la base des comptes au 31.12.2015. Suite à l'analyse de l'expert en prévoyance professionnelle, celui-ci recommande les points suivants :

Constituer, dès la fin 2016, une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de sorte à préfinancer, au minimum, et sur une période de 5 ans, l'impact sur les capitaux de prévoyance des rentiers d'une baisse du taux technique à 2.25 % :

- Attribution annuelle de 0.7 point de performance à la provision

Renforcer le financement annuel de la provision technique pour taux de conversion favorable, afin de financer de manière plus transparente les nouvelles retraites :

- Attribution annuelle de 3.8 % des salaires assurés (sur le taux de cotisation actuel) ;
- Attribution annuelle de 0.2 point de performance.

Adapter le règlement sur les passifs de nature actuarielle afin d'inclure les modifications précitées.

Limiter l'intérêt crédité sur les comptes réglementaires des assurés actifs/invalides au taux minimum LPP, afin d'attribuer les excédents de performance en priorité à la constitution des provisions techniques.

Vérifier chaque année l'adéquation du taux de cotisation en fonction de l'évolution des frais, de la structure des assurés actifs et des nouveaux cas de retraite par la mise en oeuvre d'une analyse technique du résultat annuel de la Fondation permet en effet d'apprécier plus précisément les sources de gains et de pertes.

Actualiser l'attente de performance de l'allocation stratégique pour apprécier correctement le besoin de financement de la Fondation et les mesures à envisager pour assurer le financement à court terme des prestations ; une telle évaluation devrait a priori conduire à réduire l'espérance de performance, entraînant la nécessité d'adapter le financement et/ou les prestations.

Etablir une étude de congruence actifs-passifs, afin notamment d'évaluer la tolérance de la Fondation aux risques financiers liés à l'évolution de la performance, d'actualiser l'attente de performance de l'allocation et valider l'objectif de réserve de fluctuation de valeurs (RFV). Une telle étude permet également de vérifier que l'allocation stratégique est toujours efficiente compte tenu de la modification des paramètres techniques et de l'évolution des effectifs assurés, de déterminer l'évolution attendue de la marge sur cotisations et d'apprécier pleinement la capacité de risque de la Fondation.

Le Conseil de fondation a décidé d'appliquer les mesures suivantes :

- Constituer, dès la fin 2016, une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de sorte à préfinancer, au minimum, et sur une période de 5 ans, l'impact sur les capitaux de prévoyance des rentiers d'une baisse du taux technique à 2.25 %;
- Renforcer le financement annuel de la provision technique pour taux de conversion favorable, afin de financer de manière plus transparente les nouvelles retraites;
- Limiter l'intérêt crédité sur les comptes réglementaires des assurés actifs/invalides au taux minimum LPP;
- Etude ALM en cours auprès de l'UBS.

509	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31.12.2016	31.12.2015
		CHF	CHF
	Capital de prévoyance et provisions techniques nécessaires	135'896'435.50	132'028'612.74
	Capital de prévoyance et provisions techniques	135'896'435.50	132'028'612.74
	Réserve de contribution de l'employeur avec renonciation	0.00	780'000.00
	Réserve de fluctuation de valeurs	1'373'245.17	575'609.59
	Insuffisance	0.00	0.00
	Fortune nette de prévoyance	137'269'680.67	133'384'222.33
	Degré de couverture	101.0%	101.0%
	Degré de couverture avec "Réserve de contribution de l'employeur sans renonciation"	101.0%	100.4%

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

601 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement
Le Conseil de fondation gère de manière diligente la fortune de la Fondation de prévoyance selon le principe de sécurité. La sécurité est appréciée en fonction de la situation financière globale de la fondation et de sa capacité à prendre des risques.

Banque dépositaire	UBS SA, Genève (global custody) - FINMA
Gestion des titres	UBS SA, Genève - FINMA GAM Investment Management (Switzerland) SA, Genève - FINMA Banque Pictet & Cie, Genève - FINMA 1875 Finance SA, Genève - FINMA
Mandat de conseil	Keeninvest Sàrl (anciennement Jacques Raemy)

602	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2016	31.12.2015
		CHF	CHF
	Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	575'609.59	5'960'551.19
	Attribution / Dissolution en faveur du compte d'exploitation	797'635.58	-5'384'941.60
	Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	1'373'245.17	575'609.59
	Objectif de réserve de fluctuation de valeurs	25'469'142.42	24'502'161.70
	Insuffisance de réserve de fluctuation de valeurs	-24'095'897.25	-23'926'552.11

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs représente 19% de la valeur totale du portefeuille titres (y compris immeuble en direct). Les obligations sont évaluées à la valeur du marché conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Le règlement de placement doit être adapté afin d'intégrer l'immeuble en direct.

603 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2016	En % de la fortune	Allocation stratégique	Limite selon règlement placement		Limitation selon OPP2
				Min.	Max.	
	CHF	%	%	%	%	%
Liquidités en CHF	3'038'358.87		2.21			
Liquidités en devise	394'045.55		0.29			
Obligations suisses en CHF	20'810'932.58	15.14	40	20	70	
Obligations suisses en devises	1'145'635.54	0.83				
Obligations étrangères en CHF	12'113'841.41	8.81				
Obligations étrangères en devises	14'178'531.65	10.31				
Actions CH	21'820'587.57	15.87	35	20	50	
Actions étrangères en CHF	6'069'244.57	4.41				
Actions étrangères en devises	19'211'293.64	13.97				
Immeuble	3'294'205.00	2.40				
Fonds immobiliers suisses en CHF	10'457'277.68	7.61	12	5	25	30
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4'324'392.16	3.15				
Fonds immobiliers étrangers en devises	2'602'819.91	1.89				
Produits alternatifs	18'019'356.31	13.11	13	0	25	15
Total	137'480'522.44	100.00				
Total en monnaies étrangères	36'386'690.75	26.47	35			30
Total en actions	47'101'125.78	34.26	35	20	50	50
Total valeurs nominales	50'535'710.06	36.76	55	45	65	100
Somme du bilan / placements	137'480'522.44	100.00				

Les limites de placement selon les art. 54 à 57 OPP 2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs (avenant no 1 au règlement de placement).

603

Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2015		En % de la fortune	Allocation stratégique	Min.	Limite selon règlement placement		Limitation selon OPP2
	CHF					%	%	
Liquidités en CHF	2'523'678.30		1.90					
Liquidités en devise	1'402'729.78		1.06					
Obligations suisses en CHF	23'922'352.13		18.00					
Obligations étrangères en CHF	8'348'080.93		6.28	40	20	70		
Obligations étrangères en devises	18'662'940.40		14.04					
Actions CH	22'399'841.18		16.86					
Actions étrangères en CHF	5'947'366.17		4.48	35	20	50		50
Actions étrangères en devises	17'872'109.20		13.45					
Fonds immobiliers suisses en CHF	8'639'561.07		6.50					30
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4'207'633.34		3.17	12	5	25		
Fonds immobiliers étrangers en devises	3'126'448.71		2.35					
Produits alternatifs	15'832'412.61		11.91	13	0	25		15
Total	132'885'153.82		100.00					
Total en monnaies étrangères	41'064'228.09		30.90	35				30
Total en actions	46'219'316.55		34.78	35	20	50		50
Total valeurs nominales	54'859'781.54		41.28	55	45	65		100
Somme du bilan / placements	132'885'153.82		100.00					

Les limites de placement selon les art. 54 à 57 OPP 2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs (avenant no 1 au règlement de placement).

604

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

				31.12.2016	31.12.2015
				CHF	CHF
Total				-120'210.00	-30'099.00
AUD	M.E.	CHF	Cours		
12.12.2016/23.02.2017	850'000.00	622'834.00	0.732746	20'191.00	7'498.00
				20'191.00	7'498.00
SGD					
12.12.2016/23.02.2017	550'000.00	384'909.00	0.699835	4'876.00	0.00
				4'876.00	0.00
EUR					
12.12.2016/23.02.2017	1'400'000.00	1'499'568.00	1.071120	6'692.00	-7'210.00
12.12.2016/23.02.2017	200'000.00	214'224.00	1.071120	736.00	0.00
				7'428.00	-7'210.00
USD					
12.12.2016/23.02.2017	3'500'000.00	3'545'127.00	1.012893	-5'927.00	74'339.00
				0.00	-18'357.00
				-5'927.00	55'982.00
GBP					
12.12.2016/23.02.2017	250'000.00	313'389.00	1.253556	7'461.00	20'639.00
				7'461.00	20'639.00
JPY					
12.12.2016/23.02.2017	10'000'000.00	87'062.00	0.870620	828.00	-1'144.00
13.12.2016/23.02.2017	25'000'000.00	217'658.00	0.870632	-1'492.00	0.00
				-664.00	-1'144.00
SEK					
25.11.2015/29.01.2016				0.00	-2'985.00
				0.00	-2'985.00
CAD					
25.11.2015/29.01.2016				0.00	10'128.00
				0.00	10'128.00
CHF					
21.12.2015/08.01.2016				0.00	-8'535.00
				0.00	-8'535.00
Fonds GAM (pas de détail)				-153'575.00	-104'472.00
Options					
P OESX P350 EUR / 20.03.2017				12'816.77	0.00
P SPX500 P2175 USD / 21.04.2017				66'062.75	0.00
P SPX500 P2185 USD / 17.03.2017				24'300.93	0.00
				103'180.45	0.00

Futurs actions

FUT FSMI CHF / 20.03.2017	0.00	0.00
FUT FESX EUR / 20.03.2017	0.00	0.00
FUT FT100 GBP / 17.03.2017	0.00	0.00
FUT NK225 JPY / 10.03.2017	0.00	0.00
FUT S&PT60 CAD / 17.03.2017	0.00	0.00
	0.00	0.00

Futurs obligations

FUT CONF CHF / 09.03.2017	0.00	0.00
FUT 10YNTS USD / 22.03.2017	0.00	0.00
FUT FGBL EUR / 09.03.2017	0.00	0.00
	0.00	0.00

Engagement de capital ouvert

Fonds UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland Société en Commandite de Placements Collectifs (SCPC)

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Engagement total	4'000'000.00	4'000'000.00
Montant libéré	3'536'000.00	1'612'000.00
Engagement ouvert	464'000.00	2'388'000.00

605

Explications du résultat net des placements**31.12.2016****31.12.2015**

CHF

CHF

6051 Résultat net des liquidités et placements à terme

Intérêts sur c/c bancaires et autres	-13'419.90	-8'083.61
Gains et pertes nets sur les monnaies étrangères	-148'293.63	8'784.92
	-161'713.53	701.31

Résultat net des obligations

Produit des intérêts	760'557.24	424'443.54
Gains et pertes réalisés	226'346.22	-372'907.70
Gains et pertes non réalisés	-164'249.77	53'821.97
	822'653.69	105'357.81

Résultat net du fonds GAM

Produit des intérêts	650'535.29	667'346.30
Gains et pertes réalisés	0.00	0.00
Gains et pertes non réalisés	1'301'194.27	-1'359'179.52
	1'951'729.56	-691'833.22

Résultat net des actions

Produit des dividendes	573'198.84	332'316.62
Gains et pertes réalisés	-421'371.56	-103'004.97
Gains et pertes non réalisés	1'091'037.95	168'365.56
	1'242'865.23	397'677.21

Résultat net des immobiliers *

Produit des dividendes	159'760.38	175'485.49
Gains et pertes réalisés	-11'198.76	-36'013.63
Gains et pertes non réalisés	635'910.33	255'121.17
	784'471.95	394'593.03

* Aucun rendement au 31.12.2016 sur l'immeuble en direct acquis au 13.12.2016.

Résultat net des produits alternatifs/structurés

Produit des placements alternatifs	6'390.40	6'478.45
Gains et pertes réalisés	-2'984.43	-61'742.65
Gains et pertes non réalisés	617'880.90	6'807.57
	621'286.87	-48'456.63

Frais d'administration des placements

Frais de gestion de fortune	-467'232.68	-383'085.75
Transactions et frais d'impôts	-879'391.60	-769'272.07
	-1'346'624.28	-1'152'357.82

Intérêts moratoires sur prestations de libre passage

Intérêts 2.25% en 2016 et 2.75% en 2015	0.00	0.00
	0.00	0.00

Total du résultat sur placements**3'914'669.49****-994'318.31**

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

6052 Performance des placements		31.12.2016	31.12.2015
		CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice		134'067'664.11	134'414'739.22
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice		138'401'053.19	134'067'664.11
Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)		136'234'358.65	134'241'201.67
Résultat net des placements		3'914'669.49	-994'318.31
Performance des placements		2.9%	-0.7%
6053 Frais de gestion de la fortune		31.12.2016	31.12.2015
Frais de gestion de fortune facturés		467'232.68	383'085.75
Courtage et frais d'impôts		262'343.60	167'307.84
Frais TER des placements collectifs transparents (obligations)		10'089.99	37'496.79
Frais TER des placements collectifs transparents (actions)		34'963.55	59'721.10
Frais TER des placements collectifs transparents (immobiliers)		135'346.38	95'856.07
Frais TER des placements collectifs transparents (commodities)		4'723.56	3'344.80
Frais TER des placements collectifs transparents (fonds hedge)		308'989.51	305'094.94
Frais TER des placements collectifs transparents (fonds GAM)		122'935.01	100'450.53
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)		1'346'624.28	1'152'357.82
Placements transparents		133'510'501.27	126'434'006.25
Placements non transparents		3'049'490.42	6'909'908.26
Total des placements		136'559'991.69	133'343'914.51
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents		1.01%	0.91%
Taux de transparence en matière de frais		97.8%	94.8%

Placements collectifs non transparents

Nom du produit	Fournisseurs	code ISIN	Valeur au 31.12.2016
ALPHANATICS B/CHF	Banque Pictet & Cie	QT0023383463	849'477.51
TSC GEF R EST AOD	Threestones Capital Management SA	LU1075172277	2'200'012.91
			3'049'490.42

Conformément à l'art. 48a al.3, l'organe suprême se détermine chaque année sur les placements effectués ne pouvant faire ressortir les frais de gestion.

606 Comptes courants l'employeur		31.12.2016	31.12.2015
		CHF	CHF
CPMDT		-3'566.84	-1'620.68
CMG		-42'241.85	-30'458.40
CEGM		0.00	344.00
IJD		27'496.65	18'136.65
Ondine Genevoise		-3'303.85	2'339.00
EDG		5'627.05	1'867.60
Espace Musical		-1'519.40	3'420.15
Cadets de Genève		-2'410.20	39'421.95
ETM		29'425.20	-12'397.50
Accademia d'Archi		3.40	18'983.20
Studio Kodaly		27'607.70	108'176.40
Concours de Genève		-1'097.05	23'174.40
		36'020.81	171'386.77

Au 31 mars 2017, toutes les écoles se sont acquittées des cotisations 2016.

Réserve de contribution employeur		31.12.2016	31.12.2015
		CHF	CHF
Assortie d'une renonciation à l'utilisation (IJD)		0.00	780'000.00
		0.00	780'000.00
Explications au point 901			

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
701 Comptes régularisation actifs		
Intérêts courus	0.00	0.00
Apport extraordinaire d'assainissement (CMG)	0.00	0.00
Acompte réassurance 2016	0.00	314'177.00
Fonds de garantie LPP	23'417.50	23'472.15
Honoraires expert	0.00	0.00
Réserve de cotisation employeur (IJD)	116'401.00	260'000.00
Actifs transitoires	51'614.79	107'792.30
Décompte de rémunération	10'269.20	18'308.15
Frais divers	0.00	0.00
Total comptes de régularisation actifs	201'702.49	723'749.60

Le fonds de garantie se compose de CHF 20'202.60 à titre de contributions légales concernant les subsides et toutes les autres prestations et de CHF -43'620.10 à titre de subsides pour structure d'âge défavorable.

En ce qui concerne le poste des actifs transitoires, des démarches ont été entreprises afin de récupérer les rentes versées en trop en faveur d'une retraitée.

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
702 Comptes régularisation passifs		
Libération épargne et rentes invalides	248'166.30	252'952.10
Provision honoraires gestion	0.00	0.00
Provision pour frais de liquidation	0.00	0.00
Provision révision	8'500.00	13'000.00
Provision expert	10'000.00	10'000.00
Passifs transitoires	251'128.88	48'457.85
Prestation en capital à verser	0.00	60'102.70
Total comptes de régularisation passifs	517'795.18	384'512.65

	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
704 Frais d'administration		
Honoraires de gestion	124'848.00	125'712.00
Honoraires expert et organe de révision	45'396.00	43'272.00
Frais Autorité de surveillance	9'020.00	9'858.00
Frais relatifs à la fusion	0.00	0.00
Frais divers (secrétariat, conseil de fondation)	59'894.49	72'144.85
Charges diverses	7'377.95	3'184.71
Frais d'administration	246'536.44	254'171.56

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Demande du 21.02.2017 : L'expertise actuarielle a été envoyée en date du 27 février 2017.

9 Autres informations relatives à la situation financière**901 Evolution du découvert**

Au 31 décembre 2016 la fondation de prévoyance Musiques-Arts n'est pas en situation de découvert et présente un taux de couverture de 101.0%.

Suite à la fusion entre les fondations du Conservatoire populaire du musique, danse et théâtre (CPMDT), du Conservatoire de Musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze, la Fondation de prévoyance Musiques-Arts présentait un degré de couverture de 99.8% au 31.12.2013. Au 31.12.2014, la fondation du Conservatoire de Musique de Genève a résorbé son déficit initial. Les mesures d'assainissement appliquées fin 2015 (uniquement pour l'IJD) par la Fondation étaient les suivantes :

2% des salaires assurés au titre de cotisation paritaire d'assainissement, cotisations retenue paritairement;

Cotisation d'assainissement complémentaire de 0.75% des salaires assurés pour les personnes âgées de 25 à 54 ans et de

et de 1.75% pour les personnes âgées dès 55 ans à la charge de l'employeur;

Suppression du taux d'intérêt crédité sur le compte d'épargne des assurés actifs;

Versement d'un montant de CHF 116'401.00 à titre de réserve de contribution employeur;

Evolution du découvert de l'IJD et de la réserve de contribution de l'employeur

Effectif	IJD
Découvert initial au 31.12.2015	-1'033'333
Réserve de contribution d'employeur à fin 2015	780'000
Solde du découvert initial au 31.12.2015	-250'333
Solde du découvert initial au 31.12.2015	-250'333
Versement de l'employeur à la réserve de contribution en 2016	-116'401
Cotisations d'assainissement des assurés en 2016	-42'932
Cotisations d'assainissement de l'employeur en 2016	-90'999
Solde du découvert non résorbé initial au 31.12.2016	0
Réserve de contribution d'employeur au 31.12.2015	780'000
Versement de l'employeur à la réserve de contribution en 2016	116'401
Total des versements effectués par l'employeur au 31.12.2016	896'401
Renonciation de l'employeur à la réserve de contribution	-896'401
Découvert initial au 31.12.2016	0

10 Rétrocessions**11 Liquidation partielle****12 Evénements postérieurs à la date du bilan**

Une information aux assurés actifs et invalides concernant la baisse du taux de conversion progressive de 2018 à 2021 (baisse de 0.2% par année) a eu lieu le 21 mars 2017.